

CERTIFICAT DE GARANTIE LIMITEE BP SOLAR

BP Solar prévoit les garanties limitées suivantes aux acheteurs de produits BP Solar conformément aux *Warranty Level* (niveau de garantie) précisé sur l'étiquette au dos de votre produit BP Solar (ci-après dans ce document désigné sous le nom Votre Produit BP Solar), sous réserve des exclusions des Sections 2 et 3 du présent Certificat. La Garantie correspondant au

niveau de garantie de Votre Produit BP Solar est notée dans les colonnes correspondantes sur la droite du niveau de garantie applicable à Votre Produit BP Solar dans le Tableau d'Information sur la Garantie ci-dessous. Si le niveau de garantie de votre produit n'est pas listé, contactez votre service client ou votre agent commercial. La Garantie est valable et prend date à compter de votre achat.

TABLEAU d'INFORMATION sur la GARANTIE		
Niveau de garantie	MATERIALS & MAIN-d OEUVRE	TAUX SPECIFIÉ DE PUISSANCE EN SORTIE
25-12-5	Garantie Limitée à 5 Ans sur les Matériels et la Main-d'oeuvre	Garantie Limitée à 25 Ans pour 80% de Puissance Garantie Limitée à 12 Ans pour 90% de Puissance
0-12-2	Garantie Limitée à 2 Ans sur les Matériels et la Main-d'oeuvre	Garantie Limitée à 12 Ans pour 90% de Puissance

SECTION 1. DESCRIPTION DE LA GARANTIE.

Votre Produit BP SOLAR peut bénéficier d'une ou plusieurs des garanties suivantes. Consultez le Tableau d'Information sur la Garantie afin de déterminer laquelle ou lesquelles des garanties est valable pour Votre Produit BP SOLAR.

- A. Garanties Limitées des Matériels et de la Main-d'oeuvre:
Garantie des Matériels et de la Main-d'oeuvre Limitée à 5 Ans
Garantie des Matériels et de la Main-d'oeuvre Limitée à 2 Ans

Si Votre Produit BP SOLAR bénéficie d'une Garantie Limitée des Matériels et de la Main-d'oeuvre, BP SOLAR garantit que pour la durée de la période couverte par votre garantie (voir Tableau d'Information sur la Garantie) Votre Produit BP SOLAR ne doit présenter aucun défaut pour ce qui concerne les matériels et la main-d'oeuvre. Si pendant la durée de validité de votre garantie Votre Produit BP SOLAR tombait en panne pour cause de matériels ou de main-d'oeuvre défectueux, BP SOLAR s'engage, en s'en réservant le choix, à réparer ou remplacer Votre Produit BP SOLAR par un produit équivalent, ou à vous en rembourser le prix d'achat.

Cette Garantie Limitée des Matériels et de la Main-d'oeuvre ne couvre pas un niveau spécifique de fourniture d'électricité. Les Garanties Limitées du Taux de Puissance en Sortie Spécifiée décrites ci-après peuvent garantir la fourniture d'électricité.

La validité de votre garantie s'étend sur la durée de la période couverte par le type de garantie dont vous bénéficiez, à compter de la date de l'achat initial.

- B. Garanties Limitées du Taux de Puissance en Sortie Spécifiée:
Garantie sur 80% de Puissance Limitée à 25 Ans
Garantie sur 90% de Puissance Limitée à 12 Ans

SI VOTRE PRODUIT BP SOLAR vous est fourni avec une Garantie Limitée du Taux de Puissance Spécifiée, BP SOLAR garantit Votre Produit BP SOLAR contre les défauts des matériels et de la main-d'oeuvre entraînant l'impossibilité pour Votre Produit BP SOLAR à fournir le pourcentage garanti (voir le Tableau d'Information sur la Garantie) de puissance minimum d'électricité en sortie, telle que spécifiée dans la rédaction des spécifications applicables de BP SOLAR, et ce pour la durée de la période de validité de votre garantie (voir le Tableau d'Information sur la Garantie). Si durant la période de validité de votre garantie, BP SOLAR détermine, en ayant recours aux conditions de test standard BP SOLAR, que Votre Produit BP SOLAR ne fournit pas le pourcentage garanti de puissance minimum spécifiée d'électricité en sortie, BP SOLAR s'engage, en s'en réservant le choix, à remplacer ou réparer Votre Produit BP SOLAR, ou à vous fournir le(s) composant(s) additionnel(s) nécessaire(s) pour ramener le niveau global d'électricité fournie au moins à votre taux garanti de puissance minimum spécifiée. La validité de votre garantie s'étend sur la durée de la période

couverte par le type de garantie dont vous bénéficiez, à compter de la date de l'achat initial.

SECTION 2. INFORMATIONS GENERALES.

Les clauses suivantes s'appliquent à TOUS LES PRODUITS BP SOLAR SOUS GARANTIE:

- A. Pour réparer ou remplacer Votre Produit BP SOLAR visé par cette garantie, BP SOLAR peut, à sa discrétion, utiliser des parties ou produits nouveaux, refabriqués ou remis à neuf. Les parties ou produits remplacés deviennent la propriété de BP SOLAR.
- B. Dans le cadre cette garantie limitée, BP SOLAR n'est pas responsable, et l'acquéreur s'engage par la présente à supporter, les coûts de tous travaux sur site et de tous les coûts inhérents à l'installation, l'enlèvement, la réinstallation ou le transport de Votre Produit BP SOLAR ou de tout composant y inclus.
- C. Nonobstant toute objection à ce certificat de garantie, les garanties y offertes ne s'appliquent qu'aussi longtemps que le(s) produit(s) sous présente garantie sont la propriété soit (i) du premier acheteur ayant acquis le(s) produit(s) pour son usage personnel et sans intention de revente, soit (ii) d'acheteurs de constructions immobilières sur lesquelles le produit a été en premier lieu installé.

SECTION 3. EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE LA GARANTIE

Les clauses suivantes s'appliquent à TOUS LES PRODUITS BP SOLAR SOUS GARANTIE:

- A. Les garanties offertes par le présent certificat ne couvrent pas les dommages, mauvais fonctionnements ou pannes occasionnés par:
- 1) Le non-respect des instructions d'installation, d'opération ou d'entretien de BP SOLAR;
 - 2) Des réparations, modifications, ou déplacement de Votre Produit BP SOLAR par une personne qui ne soit pas un technicien après-vente agréé par BP SOLAR, ou des adjonctions à Votre Produit BP SOLAR d'équipements non-BP SOLAR;
 - 3) Des abus, mauvaises utilisations, ou actes de négligence;
 - 4) Des pannes de courant brusques, éclairs, incendies, inondations, insectes nuisibles, bris accidentels, actes d'un tiers et autres événements ou accidents extérieurs au contrôle rationnel de BP SOLAR et qui ne surviennent pas dans des conditions d'emploi normales; ainsi que par
 - 5) Le Bris des modules sans cadres lorsqu'ils sont installés sur des supports fournis par le client.

CERTIFICAT DE GARANTIE LIMITEE BP SOLAR

- B. BP SOLAR NE FOURNIT, EXPRESSEMENT OU IMPLICITEMENT, AUCUNE AUTRE GARANTIE QUE CELLES OBJETS DU PRÉSENT CERTIFICAT, ET REJETTE EXPRESSEMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE OU D'ADAPTATION A UN EMPLOI PARTICULIER.
- C. TOUTES GARANTIES INDUITES PAR LA LOI ET NON EXCLUES AUTREMENT PAR LE PRÉSENT CERTIFICAT, Y COMPRIS CELLES DE QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE ET D'ADAPTATION A UN EMPLOI PARTICULIER, SONT LIMITÉES A LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ TELLE QUE DÉFINIE PAR CETTE GARANTIE.
- D. BP SOLAR N'EST TENU RESPONSABLE D'AUCUN DOMMAGES-INTÉRÊTS ACCESSOIRES, INDIRECTS OU PUNITIFS SPÉCIAUX PROVOQUÉS PAR L'UTILISATION OU LA PERTE D'UTILISATION, OU PAR LA NON-RÉALISATION DES PERFORMANCES DE VOTRE PRODUIT BP SOLAR TELLES QUE GARANTIES, INCLUANT, MAIS NON LIMITÉ PAR, LES DOMMAGES POUR SERVICES NON-RENDUS, LES COÛTS DES SERVICES DE SUBSTITUTION, LES PERTES DE BÉNÉFICES OU D'ÉPARGNES, ET LES DÉPENSES INDUITES PAR LES RÉCLAMATIONS D'UN TIERS. EU ÉGARD A TOUTES GARANTIES, LA RESPONSABILITÉ MAXIMUM DE BP SOLAR, ENGAGÉE DE FAÇON EXPRESSE, IMPLICITE, OU STATUTAIRE, OU POUR TOUT DÉFAUT DE FABRICATION OU DE CONCEPTION, SE LIMITE AU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT. LE SEUL RECOURS DE L'ACQUÉREUR CONTRE UNE RUPTURE DE GARANTIE OU CONTRE DES VICES DE FABRICATION OU DE CONCEPTION SONT CEUX TELS QUE DÉFINIS PAR LE PRÉSENT CERTIFICAT.
- E. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, mais vous pouvez également jouir d'autres droits, qui varient d'un pays à l'autre et d'un Etat à un autre.
- F. Certains Etats n'autorisant pas de limitations sur la durée induite d'une garantie, la limitation mentionnée ci-dessus peut de ce fait ne pas vous être applicable.
- G. Certains Etats n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation des dommages-intérêts accessoires ou indirects, la limitation ou exclusion sus-mentionnée peut ne pas s'appliquer pour vous.

Les litiges découlant de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente garantie seront soumis aux Tribunaux de l'Etat du Maryland, USA, sauf si les produits d'origine ont été achetés dans un pays membre de l'Union Européenne ou en Australie. Dans le cas de l'achat du produit original dans un pays membre de l'Union Européenne, les litiges découlant de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente garantie seront soumis aux Tribunaux Espagnols. Dans le cas de l'achat du produit original en Australie, les litiges découlant de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente garantie seront soumis aux Tribunaux de l'Etat de Nouvelle-Galle du Sud.

SECTION 4. COMMENT OBTENIR LE SERVICE DE LA GARANTIE et/ou DES INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE DESTRUCTION ET DE RECYCLAGE

Pour le service de la garantie, les options de destruction et/ou de recyclage, veuillez contacter le distributeur auprès duquel vous avez acheté Votre Produit BP SOLAR ou le représentant service clientèle de BP Solar. Les coordonnées du centre régional du service après-vente BP Solar peuvent être trouvés sur (<http://www.bpsolar.com/>).

Produits Cristallins:

BP SOLAR EUROPE & AFRIQUE
POL. IND. TRES CANTOS, S/N ZONA OESTE
28760 TRES CANTOS, MADRID
ESPAGNE
Téléphone: +34 (91) 8071600

BP SOLAR AUSTRALIE
HBB WAREHOUSE
BP SOLAR PTY LTD
2 AUSTRALIA AVE
SYDNEY OLYMPIC PARK, NSW 2127
AUSTRALIA
Téléphone: +61 (2) 8762 5777

BP SOLAR INTERNATIONAL, LLC
6900 ENGLISH MUFFIN WAY
SUITE J
FREDERICK, MD 21703
USA
Téléphone: +1 (800) 521 7652 (numéro gratuit aux Etats-Unis)
+1 (301) 698 4200